

# BULLETIN COMMUNAL

# SAINT

# D i D i E R

# EN B R I O N N A I S



JANVIER 1993

N° 4

## L E M O T D U M A I R E

En cette période traditionnelle de bilan, j'espère que ce nouveau bulletin vous permettra de suivre la vie communale de l'année écoulée et d'avoir des informations pour l'année qui commence.

Cette année est le début d'une réflexion dans la transformation de la vie de nos communes. En effet, les 14 communes qui forment notre canton vont travailler ensemble dans le projet d'intercommunalité qui va lentement se mettre en place, suivant les instructions préfectorales pour l'aménagement du territoire.

Cette étape aura certainement des avantages pour nous permettre d'exploiter nos atouts ensemble, dans la conjoncture difficile que nous traversons actuellement, mais je pense qu'il faudra malgré tout être vigilant pour que ce travail se fasse dans l'harmonie et l'égalité pour chacun.

Pour ce qui est du projet des pavillons, l'OPAC a obtenu les deux permis de construire en 1992. Pour la réalisation, il faut attendre le déblocage des prêts bonifiés, accordés par M. le Préfet, dans le cadre départemental.

Je voudrais profiter de ce bulletin pour vous féliciter de la solidarité que vous avez témoignée par vos dons au profit des habitants de Vaison la Romaine qui vous remercient de votre aide.

La qualité de la Vie dans notre village est, certes le souci de votre conseil municipal, mais pas de lui seul. Le bénévolat apporté par chacun, dans le fonctionnement de tous les jours, l'embellissement procuré par le fleurissement de plus en plus nombreux de nos maisons et du bourg, nous apporte la joie de vivre dans notre commune et la rend accueillante.

Je terminerai ces propos en remerciant bien chaleureusement toutes les personnes qui travaillent pour le bien de chacun, et en particulier à notre secrétaire de mairie qui passe beaucoup de temps pour rédiger et mettre en page ce bulletin qui je crois est attendu par tous.

Avec mon conseil municipal, je vous souhaite pour cette année 1993, à chacune et à chacun d'entre vous tous nos meilleurs vœux de réussite, de bonheur et surtout de santé.

André MAMESSIER

## TABLEAU DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

MAMESSIER André, Maire  
MEHU Charles, 1er adjoint  
FRICAUDET François, 2ème adjoint  
GUILLEMET Didier - COPIER Marcel  
CHATEAU Lucien - SARROCA Ernest  
RIOUX Huguette - BERGER François  
LAMOTTE Michel - GUINET Françoise

## DELEGUES AUX DIVERSES COMMISSIONS

**Centre Communal d'Action Sociale :** Président: André MAMESSIER  
Membres : Charles MEHU  
Françoise GUINET - Lucien CHATEAU  
Marcel COPIER - Marthe PETIT  
Claude DESBOURBES - Monique DUCROUX  
Marie Thérèse GANDON.

**Commission chargée des batiments :** André MAMESSIER - Charles MEHU  
François FRICAUDET - Marcel COPIER  
Didier GUILLEMET

**Commission chargée de la voirie :** André MAMESSIER - Charles MEHU  
François FRICAUDET - Ernest SARROCA  
Lucien CHATEAU

**Syndicat d'initiative :** Charles MEHU - Huguette RIOUX

**Syndicat à Vocation Scolaire :** André MAMESSIER - Marcel COPIER

**Fondation Bouthier de Rochefort :** François BERGER - Lucien CHATEAU

**Syndicat des Eaux du Brionnais :** Michel LAMOTTE - François FRICAUDET

**Syndicat d'Electrification :** André MAMESSIER - Charles MEHU

**Syndicat défense grêle :** François BERGER - Lucien CHATEAU

**Ecole de musique :** André MAMESSIER - Marcel COPIER

**S.E.M. Aéroport de Saint Yan :** André MAMESSIER - Charles MEHU

**Charte intercommunale :** André MAMESSIER - Charles MEHU  
François FRICAUDET - D. GUILLEMET

**O.P.A.H.(Amélioration habitat) :** André MAMESSIER - Charles MEHU  
François FRICAUDET - E. SARROCA

**Bibliothèque :** Charles MEHU - Françoise GUINET  
Odette MEHU -  
Le personnel enseignant

.....

B U D G E T 1 9 9 2

-----

D É P E N S E S :

Acquisition de matériel (tondeuse, machine à écrire et divers)	7 881 F
Travaux de batiments y compris entretien	20 303 F
Travaux de voirie y compris entretien	61 677 F
Combustibles	4 150 F
Produits d'entretien	236 F
Fournitures scolaires, de bureau et documentation	10 940 F
Frais de personnel (salaires y compris CES plus charges sociales)	95 626 F
Rémunérations diverses : receveur, équipement, gardiennage église, afficheur, surveillance élèves.	23 044 F
Impots fonciers et droit bail	3 509 F
Fleurs	2 133 F
Entretien matériel	3 815 F
Electricité, eau, gaz	29 626 F
Primes assurances	6 652 F
Participations et contingents : aide sociale, incendie, syndicats eau et élect. charte, collègue.	37 657 F
Ramassage ordures ménagères	20 945 F
Subventions diverses	5 389 F
A reporter	333 583 F

D É P E N S E S (SUITE)

	REPORT	333 583 F
Fêtes et cérémonies dont repas commune		15 660 F
Frais de P.T.T.		2 577 F
Indemnités maire et adjoints		38 051 F
Remboursement d'emprunts		173 241 F
<b>T O T A L</b>		<b>563 112 F</b>

\*\*\*\*\*  
 |||||  
 |||||  
 \*\*\*\*\*

TABLEAU D'IMPOSITION DES TAUX DE SAINT DIDIER

	Taxe d'habitation	Taxe foncière batie	Taxe foncière non batie	Taxe profes- sionnelle
TAUX 1990	3,13	5,99	28,29	6,98
TAUX 1991	3,10	5,91	27,97	6,90
TAUX 1992	3,10	5,91	27,97	6,90
Produit des taxes perçues en 1992	14 570 F	19 799 F	161 667 F	40 639 F

R E C E T T E S 1 9 9 2

Subventions voirie et batiments	35 367 F
Fonds compensation T.V.A.	33 992 F
Taxe d'enlèvement des ordures	18 000 F
Taxes funéraires	2 000 F
Location d'immeuble	25 855 F
Recouvrements divers (surveillance, CES, salle, assurance etc...)	96 261 F
Dotation Globale de Fonctionnement	114 870 F
Impots indirects	7 367 F
Impots locaux :	
Taxe d'habitation	14 570 F
Taxe foncier bâti	19 799 F
Taxe foncier non bâti	161 667 F
Taxe professionnelle	40 639 F
Compensation Taxe Profes.	9 109 F
Excédent reporté	22639 F
T O T A L	602 135 F

## V O I R I E C O M M U N A L E

### ----- Travaux realises en 1992

Chemin de la Brosse (Gauthier à Mainaud): fossés et cailloux  
Chemin de la Butte (Perrier à Guinet): cailloux  
Chemin de la défriche : cailloux  
Chemin terre decat : cailloux  
Chemin de la Rey : cailloux  
Chemin de Bresseau coté rivièere : cailloux, décapage  
Chemin de Montvallet : cailloux  
Gué de Montvallet : décapage, cailloux  
Chemin (Ph. Corneloup à J. Rajaud) : cailloux  
Chemin de Bresseau coté église : cailloux  
Chemin de la Brosse au Pont de Tolcy : cailloux

Soit au total 18 camions de matériaux

### Dépot de terre

-----  
Il a été décidé de faire un dépôt uniquement réservé à la terre et au remblais.

Cet emplacement se situe le long de la rivièere dans le chemin de Montvallet.

Il est réservé aux habitants de la commune ou aux entreprises travaillant à Saint Didier.

L'autorisation doit être demandée au Maire ou à M. Ernest SARROCA avant le transport.

### Elagage

-----  
Il est rappelé aux propriétaires ou locataires, riverains des voies communales et chemins ruraux qu'ils doivent procéder à l'entretien des plantations (élagage des haies, débroussaillage des clotures implantées pour des raisons de visibilité, coupes des branches d'arbres en limite de propriété. Ces travaux doivent être terminés avant le 31 mars.

## C I M E T I E R E

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal a décidé de prévoir l'aménagement de la portion du cimetière située à droite en entrant. De nouvelles allées seront tracées en vue des futures concessions.

\*\*\*\*\*

La Croix de Cherancre a été nettoyée au Karcher. Nous remercions la personne ayant effectué ces travaux ainsi que les membres de la commission des chemins pour leur collaboration lors des diverses interventions.

## PLANTATION DE PEUPLIERS

-----

Des parcelles de terrain communal seront plantées en peupliers. Cette décision a été prise compte tenu de leur situation difficile d'accès pour une exploitation agricole.

Il s'agit des prés dit "Petit Chambon" et "Place de la Bouillonne" et une parcelle contigüe à cette dernière, acquise récemment de Melle ROYET.

## B O U R G

Comme prévu, le goudronnage de la traversée de l'agglomération sera effectué après l'achèvement des travaux de remplacement des canalisations d'eau qui auront lieu en cours d'année.

## I N F O V I T

Il s'agit d'un dispositif mobile permettant d'indiquer aux automobilistes leur vitesse réelle.

Le Conseil Général et l'Etat mettent cet appareil à disposition. Il sera mis en place prochainement à l'entrée du Bourg. La mise en station de l'appareil n'excédera pas une journée.



## C O L L E C T E D U V E R R E

.....

L'assemblée générale de l'association "Verre de la Solidarité" n'ayant encore pas eu lieu, on a bien voulu nous communiquer quelques chiffres qui montrent l'intérêt qui est porté au tri des bouteilles de vins fins.

1990	1991	1992
60 000 bouteilles	66 360 bouteilles	82 600 bouteilles

**MERCI** de la part de l'association à tous ceux qui acceptent de trier le verre.

.....

## O R D U R E S M E N A G E R E S

-----

Nous rappelons que l'entreprise ECOSPACE assure désormais la collecte des ordures ménagères. Le jour de passage est le mercredi à partir de 9 Heures.

Jusqu'au 15 avril, il y aura un ramassage toutes les deux semaines soit le 3 mars - le 17 mars - le 31 mars - le 14 avril. Ensuite toutes les semaines jusqu'au 13 octobre. Après cette date reprise toutes les deux semaines.

.....

## E M M A U S

-----

APPORTEZ OU CONTACTEZ NOUS :

EMMAUS - Les Chambons - Pont de Chambilly - MARCIGNY

PAPIERS : revues, livres, journaux, cartons

CHIFFONS : vêtements, lainages, tentures, sacs de jute.

FERRAILLE : outillage, cuisinières, machines diverses, fonte,

VIEUX OBJETS : Meubles, bibelots cadres, vaisselle etc...

VENTE BRIC A BRAC : Le 2ème samedi de chaque mois de 14 H à 17 H

## C L U B " RENCONTRE "

Malgré son petit nombre notre club fonctionne bien (16 adhérents) malheureusement deux membres nous ont quitté cette année dernière M. Louis BERGER et M. Marcel PURAVET ainsi qu'un ancien adhérent M. MONNET.

Nous ne sommes pas assez nombreux pour organiser des activités Notre emploi du temps est toujours le même : jeux, pour parler puis les anniversaires qui nous permettent de déguster de bons gateaux avec boissons bien sûr.

Nous profitons gracieusement de la salle polyvalente très agréable, nous en remercions la municipalité.

Nous avons très souvent une pensée pour les habitants de notre village.

## VISITE DES MALADES

Des bénévoles ont formé des équipes pour rendre visite aux pensionnaires de la maison de retraite de Semur en Brionnais.

En présence du père Foncelle et de la responsable une réunion est organisée afin de programmer le calendrier des visites de chaque commune.

Pour Saint Didier, il y a quatre personnes qui participent à ces visites, tous les deux mois environ.

Ce passage apporte un peu de chaleur et de réconfort aux malades qui se sentent bien souvent seuls.

## REPAS COMMUNAL

Le repas communal aura lieu le dimanche 25 avril à midi.

Ce repas est gratuit pour les personnes de plus de 70 ans et remplace le repas "des cheveux blancs" qui se déroulait à la fin de l'année.

Après le repas un orchestre viendra et la soirée se cloturera par une soupe à l'oignon. Retenez bien la date.

## FOYER RURAL - A.V.A.

Le dimanche 5 juillet 1992, nous nous sommes rendus avec les cars CHENAUD en Auvergne. La première halte a eu lieu au barrage de Bort les Orgues. Nous avons visité, à l'aide d'un guide, le village médiéval de Salers, et ensuite, rejoint l'un des points culminants du Cantal, le Puy Mary. Malgré la pluie, les plus courageux sont montés à la table d'orientation à pied.

Le réveillon de la St-Sylvestre s'est déroulé dans une bonne ambiance, réunissant un grand nombre de jeunes adhérents et autres. Le repas abondant a été apprécié par les convives. Aux douze coups de minuit, chaque participant formula allègrement ses souhaits et les danses se succédèrent jusqu'à une heure avancée.

Le dimanche 5 septembre 1993, le Foyer Rural qui s'appelait à l'origine **LES AMIS DU VAL D'ARCONCE** fêtera ses 20 ans d'existence.

Toutes les personnes ayant des photos ou autres souvenirs des premières années de cette association sont invitées à en faire part aux responsables.

Une exposition aura lieu à cette occasion, à la salle polyvalente de Saint Didier, retraçant les diverses activités qui ont eu lieu. Anciens adhérents, nous comptons sur votre participation.

\*\*\*\*\*

### SALLE POLYVALENTE - TARIF DE LOCATION

**Gens extérieurs** : Mariage : 880 F + 120 F pour le 2ème jour

Repas de famille : 550 F

Vaisselle de moins de 50 couverts : 165 F

Utilisation plus de 50 couverts : 330 F

**Gens commune** : Mariage : 660 F + 120 F pour le 2ème jour

Repas de famille : 440 F

Vaisselle moins de 50 couverts : 110 F

" plus de 50 couverts : 220 F

Dans tous les cas, chauffage et lumière en plus : 1 F le Kwatt

## E C O L E

Nous accueillons 14 enfants entre 5 et 11 ans originaires de Saint Didier, Briant, Sarry et Varennes l'Arconce.

Mais peut-être avez vous été surpris au mois de septembre de ne plus voir et entendre les enfants jouer dans la cour lors de la récréation du samedi.

En effet, nous avons opté, comme de nombreuses écoles du Brionnais pour la semaine scolaire dite lyonnaise. Nous avons donc classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis et pour compenser l'absence d'enseignement les samedis la rentrée a eu lieu plus tôt et les vacances de novembre, février et Pâques sont raccourcies.

Après un semestre de fonctionnement le bilan s'avère à priori positif. Les enfants sont moins fatigués en fin de période donc plus disponibles pour apprendre; et les parents comme les instituteurs semblent satisfaits.

A celâ s'ajoute la poursuite des grandes lignes du projet d'école Nous donnons ainsi la possibilité aux enfants de notre classe unique de retrouver à Saint Christophe, tous les vendredis, d'autres enfants des communes voisines.

Ces rencontres hebdomadaires répondent toujours à un double objectif. Le premier est pédagogique. Les enfants sont regroupés par niveau et suivent des cours spécifiques à leur âge (histoire, anglais, poésie, géométrie, expression écrite avec un accent important mis sur la lecture par ordinateur pour les grands, contes, cuisine, danse pour les petits).

Les disciplines sportives ne sont pas oubliées : patins à roulettes toujours et initiation au volley ball.

L'autre objectif est social, les enfants apprennent à se connaître et seront moins dépaysés lors de leur entrée au collège.

C'est du moins ce que nous leur souhaitons.

=====

## C A N T I N E

A la rentrée de septembre le bureau a été modifié.

Il se compose comme suit :

Président: René SARROCA

Secrétaire : Mme SOULARD

Trésorière : Mme COUETTE

Aidés dans leur tâche par M. Ernest SARROCA, délégué du conseil municipal.

- par Mme CAPRETTA, institutrice.

Actuellement, ce sont en moyenne de 10 à 14 enfants qui chaque jour fréquentent la cantine, tenue par Mme BUTEAUD.

Nous remercions les personnes qui offrent des denrées et des dons, ainsi que les participants, les donateurs et tous ceux qui ont aidés à la réussite du concours de manille qui s'est déroulé le 28 novembre dernier à la salle des fêtes de Saint Didier en Brionnais.

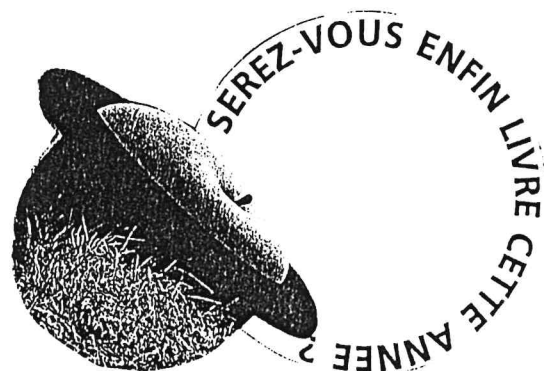
## B I B L I O T H E Q U E

La bibliothèque est ouverte au public le mardi de 11 Heures à 12 Heures.

Le jeudi de 16 H 30 à 17 H 30.

Le samedi de 11 H à 12 H

Le troisième dimanche du mois de 11 H à 12 Heures.



## ASSOCIATION MUSICALE DU CHAROLLAIS - BRIONNAIS

**Rayon d'action :** 16 communes

Chaque semaine, 25 cours de solfège, d'instruments ou de chant sont effectués dans les bourgs de POISSON, SAINT JULIEN DE CIVRY, SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS, LUGNY LES CHAROLLES, par Bernard RENAUX professeur de musique.

**LES CHOEURS DU VAL D'ARCONCE** ont enregistré la venue de six nouvelles recrues, venant de Paray le Monial, Ligny en Brionnais, Poisson et Saint Didier en Brionnais.

L'apprentissage des chants, se fait le lundi soir de 20 H 30 à 22H alternativement à POISSON, St-DIDIER, St-JULIEN.

Un besoin en altos (femmes ayant la voix plutôt grave) et en barytons (hommes voix grave) se fait sentir actuellement.

Nous lançons donc un appel à toutes les personnes désirant chanter avec nous et pouvant se libérer les lundis soir.

Contact : Mairie de Saint Didier en Brionnais ou au 85.25.28.47 chez Bernard RENAUX à Poisson.

**CONCERTS EFFECTUES :** 1er février 92 à Paray le Monial  
14 mars 92 à St-Bonnet de Joux  
11 avril 92 **AVRIL DE POISSON**  
**20 juin 92 fête de la musique à Marizy**  
21 juin 92 fête de la musique à Semur en Brion.

**PREVISIONS :** 13 mars concert à St-Bonnet de Joux  
22 mars répétition public à 20 H 30 à Oyé  
(salle des fêtes)  
29 mars répétition public à 30 H 30 0 St-Didier  
(salle des fêtes)  
17 avril **AVRIL DE POISSON**  
Et aussi Villefranche sur Saone (date à définir)

**LES B S L** (groupe de guitaristes) ont joué :

le 14 mars 92 à St-Bonnet de Joux  
le 12 avril 92 à la Foire de Gévelard  
le 5 juillet 92 à Lévigny  
le 27 septembre 92 à Marcilly le Gueurce

## LES PASSE-PARTOUT (chorale enfants)

Ils chantent à plusieurs voix et dansent en même temps. Dernièrement équipés d'une tenue de scène réalisée par deux couturières de la région, ils se produisent régulièrement depuis 5 ans déjà.

**ACTIVITES 1992 :** 15 février répétition à Saint Didier  
14 mars concert à St-Bonnet de Joux  
28 mars voyage et concert Champagnole (Jura)  
12 avril concert à G nelard (  
21 avril répétition à Poisson  
16 mai répétition à Varennes l'Arconce  
23 mai concert à Charnay les Macon (salle Verch r  
21 juin f te de la musique à Semur en Brionnais  
27 juin répétition à St-Christophe  
5 juillet concert à L vigny  
24 octobre répétition à Varennes l'Arconce  
21 novembre répétition à St-Christophe

### PREVISIONS 1993 :

R p tition g n rale 13 f vrier 93   Varennes  
13 mars concert   St-Bonnet de Joux  
27 mars r p tition   St-Christophe en Brionnais

### ET AUSSI :

Fin avril un stage de deux jours en collaboration avec la chorale ADOS, les NEVADOS et une autre chorale d'enfants de Chauffailles.  
Un concert   Villefranche sur Saone  
Un concert   Clamecy  
Un concert   Suin

Tous les enfants int ress s par la chanson moderne, la danse et le spectacle, peuvent se joindre aux PASSE - PARTOUT.

Il faut compter une ann e d'apprentissage minimum avant de participer aux concerts.

**RENSEIGNEMENT AU 85.25.28.47   POISSON**

## TOUT DERNIEREMENT CREER A L'ASSOCIATION :

Un groupe d'adolescents " LES NOVADOS "

Tranche d'âge concernée : de 12 ans à 18 ans. Travaille activement à la création d'un nouveau spectacle.

Aidé par "Jeunesse et sport" le groupe va aussi s'agrandir avec la venue d'un professeur de danse et d'une douzaine d'ados d'Anzy le Duc.

Mélange détonant de jeunes de nos campagnes qui sont passionnés de rythme et de chansons. On risque de ne pas s'ennuyer cette année avec LES NOVADOS ... à suivre.

Inscription chez le responsable du groupe Xavier AUCAGNE.

Téléphone : 85 25 81 48 à St-Christophe en Brionnais

## INSTRUMENTS ENSEIGNES

(solfège obligé)

- GUITARE
- BATTERIE
- TROMPETTE
- FLUTE A BEC

## GROUPES DE SPECTACLES

- CHOEUR DU VAL D'ARCONCE (adultes)
- PASSE PARTOUT (enfants)
- NOVADOS (adolescents)
- B S L (guitaristes)

INSCRIPTIONS prises par téléphone au 85 25 28 47

Pour 93/94 à partir de MAI 1993.



## CONNAISSEZ-VOUS VOTRE COMMUNE ?

---

Vous avez tous parcouru les nombreux chemins de notre Commune. Tous les détours vous en sont familiers. Cependant...

Permettez-moi de vous proposer un jeu.

1. Selon vous, combien de communes sont frontalières à la nôtre ?

4 - 5 - 7 - 9

Parmi l'énoncé de ces dix communes amies, lesquelles sont limitrophes ?

POISSON	ANZY LE DUC
BRIANT	ST YAN
SARRY	VERSAUGUES
OYE	MONTCEAUX L'ETOILE
ST CHRISTOPHE	VARENNE L'ARCONCE

2. Sept hameaux se partagent l'étendue de notre commune. Je vous les cite :

LA FRANCHISE	GUENARD
MONTRAFOND	CHAUGY
MONTVALLET	CHERANCRE
LA BROSE	

Vous le saviez !

Mais savez-vous combien de lieu-dits on peut dénombrer au total ?

53 - 77 - 95 - 128

Les 4 chiffres sont impressionnants, cependant un seul est vrai. Lequel ?

Pour vous aider à trouver la réponse, je vous propose une liste. Il y réside un piège ; en effet, dix noms sont faux, chassez donc ces dix intrus...

Pas facile !

Si vous êtes très sûr de votre choix, présentez-vous à la Mairie rapidement, une surprise vous attend. Monsieur le Maire vous remettra la médaille du meilleur DESIDERIEN (nom des habitants de St-Didier).

✓ BOIS DE LA FRANCHISE	PRE DE VAREILLES
✓ BOIS DE LA GOUTTE DE SUZY	LE GRAND PRE
GOUTTE DES PINS	PRE PACOT
✓ LE GRAND ROMPAIX	LES ECHINTRES
CROIX DE FAIX	LA SAUZIE
LES AULNES	PRE DE VERRE
✓ LA FRANCHISE	PRE DU BOIS
LA MAISON BRULEE	PRE DE BOISSET
LES JESSERIES	PRE CREUX
VERCHERE AUDY	LES VESVRES
LE GRAND BOIS	BOIS GEOFFROY
LES BAUMES	SUR LES PRES
PRE DES ARTEAUX	LA POUPETTE
LES NOUES	LE PRE STIEUX
LES ROSIERES	SUR LES TACHES
LES BRUYERES	LE GRAND DE CHAUGY
LA CAILLOTE	L'ARGOLAY
✓ LA FOND MORAIN	CHAUGY
LES GREFFONS	LE CHAMBON
PRE LONG	LE GRAND PAQUIER
LA BARONNERIE	LES APRES
LE PETIT BOIS	CHATEAU-VERT
VERCHERE DIOU	CHAMPS-EPINEUX
VERCHERE DIO	PRE DE LAYE
LA GRANDE VERCHERE	LES GRANDES PLACES
LES FROMENTEAUX	PAQUIER SIGAUD
LES CHAMPS	LE GRAND PAQUIER ET LES MEULIENS
LE CREUX DE L'OR	LES PLACES
TERRE MARTIN	LES CADOLLES
MONTVALLET	LES GENEVRIERS
PRE DE BRESSEAU	TERRE DE LA CURE
VAREILLES	GRAND PRE DE LA RAYE
PRE DE TOUR	LA LINCHERE
LE VERNAIS	LA GRANDE TERRE
GRAND PRE DE CHEVRIGNY	LE COLOMBIER
LES DIXAINES	LES MOUILLES
PAQUIER CHASSAGNE	LA VERCHERE
LES COURS CHANDON	LES TARES
LE ROUSSET	LES POUILLOUX
PAQUIER DE LA CANNE	LES CONDEMINES
TERRE AUGUY	LES REQUIERES
LES VERDIERES	LES TALOCHES
LES TACHES	PRE DE MARNAND
LES VIGNES AU PRETRE	CHERANCRE
LES TARTINS	LES HAUTES ET LA VERCHERE
LES FORETS	LES TIRES
LES CRETS	LES SEQUETTES
LA MINOTTE	LA SOURDE
MONTRAFOND	REYDEFOSSE
LA BROSSE	LES CLEMAGNIENS
LE TREMBLY	LA REYMONDE
PAQUIER DE GUENARD	LE FROMENTAL
LES DEVANTS	

3. Toujours en parcourant ces chemins, vous croiserez  
7 calvaires.  
Où sont-ils ?

Vous savez tous les situer ! Mais si vous connaissez  
l'histoire de leur élévation, faites-nous le savoir. Merci.

En espérant vous avoir distrait et ne voulant pas vous  
laisser dans la détresse, je vous donne les dix intrus de la  
question 2.

LES AULNES	LES CADOLLES
LE PETIT BOIS	LES DEVANTS
LE VERNAIS	LES TARTINS
PRE CREUX	LES POUILLOUX
L'ARGOLAY	LA SOURDE

Vous avez tous gagné, vous voici donc TOUS le meilleur  
DESIDERIEN.

François FRICAUDET

Adresser la correspondance :

71110 MARCIGNY

Tél. : 85 25 39 06

Minitel : 36.15 ITOUR

Fax : 85 25 14 34

= Office du Tourisme  
des Cantons de  
Marcigny et Semur-en-Brionnais

---

---

Créé en 1966 le Syndicat d'Initiative a renforcé aux cours des ans son image pour se voir classé Office de Tourisme en 1992 : c'est donc par des qualités reconnues que ce titre lui a été conféré. Pour mesurer l'impact de l'Office de Tourisme quelques chiffres : 4400 demandes de renseignements, 5000 réservations, 1700 communications téléphoniques, 3000 courriers par an (sans compter les chiffres de l'Antenne touristique de Semur-en-Brionnais, ni ceux de l'Antenne (naissante) de Saint-Christophe-en-Brionnais).

De plus en plus de gens viennent chercher des informations très diversifiées, toujours à coloration touristique, mais aussi orientées vers les industries locales, les manifestations professionnelles, associatives, culturelles.

L'Office de Tourisme diffuse plus de 50 000 documents par an : documents réalisés par Saône-et-Loire Promotion mais également par l'Office de Tourisme grâce à des subventions régionales, départementales, communales ou privées ; une quinzaine de brochures ou documents ciblant nos deux cantons sont ventilés en France ou à l'étranger.

L'Office de Tourisme c'est aussi la communication : notre Syndicat d'Initiative (à l'époque) était classé dans les 100 premiers à utiliser le minitel (3615 code Itour). Il possède depuis quelques mois un FAX... à quand l'ordinateur ?

L'Office de Tourisme c'est la participation sous forme "d'aide logistique" aux associations qui en font la demande (unions commerciales, associations diverses : concerts, foires... )

L'Office de Tourisme c'est l'instigateur du "Pavé 30" (un nouvel espace géographique qui permet aux OTSI de coordonner leurs efforts, qui offre aux touristes, un potentiel plus large) : à ce jour quelques 60 unités sont réparties sur quatre départements.

L'Office de Tourisme c'est une présence dans les salons : le Mahana de Lyon et dans les salons de proximité (à Saint-Etienne en 93).

.../...

L'Office de Tourisme ouvre ses portes 40 heures par semaine sur 6 jours. Deux à trois personnes se relaient pour assurer un service maximal (y compris la réservation de billets TGV). L'hiver si le taux de fréquentation baisse (mais 179 passages en février 1992) l'Office de Tourisme prépare la saison estivale : les demandes d'informations et de locations se répartissent sur l'année. L'Office de Tourisme met un point d'honneur à la présence d'une personne au bureau, pour répondre.

Grâce aux subventions communales l'Office de Tourisme a créé un poste de secrétaire (un temps partiel) depuis juin 1992 : c'est un plus considérable quant au suivi des dossiers.

Le Tourisme vert se développe : notre région offre un potentiel touristique important : il faut en avoir conscience, malgré les faiblesses évidentes dans le domaine du locatif.

Le tourisme "c'est l'affaire de tous" : c'est une industrie qui ne cesse de progresser. Mais il faut toujours innover, être sur le terrain.

L'Office de Tourisme est un maillon indispensable pour que vive "l'Entreprise tourisme".

\*\*\*\*\*  
-----  
\*\*\*\*\*

### Circuit du Val d'Arconce - St-DIDIER en Brionnais - 7 Km - 15 Km



#### DESCRIPTION DE L'ITINERAIRE

Départ en direction de Varenne-l'Arconce - A droite de la croix, devant le château Déchelette - Au bout du parc, tourner à gauche et cheminer au milieu des prairies où paissent les boeufs blancs du Brionnais, jusqu'à la route D 34 qui va de Paray-le-Monial à Saint-Christophe-en-Brionnais - Là, tourner à gauche jusqu'à l'Arconce - Traverser le pont de Tolcy et prendre à gauche - Remonter jusqu'à la cote 313, et passer devant la ferme de la Brosse - De là, route en corniche où l'on découvre un vaste panorama, avec, en fond, une ligne de crêtes, de Dun et des montagnes qui entourent le col des Echarmeaux ; plus rapprochées, les collines brionnaises du château de Vaux à Saint-Julien de Civry à Sainte-Foy, et à la forêt des Charnays, avec une percée sur Baugy et Bourq-Le-Comte. Au premier plan, le Val d'Arconce, et Varenne puis St Didier avec le moulin Guénard - Aux fermes de Montrafond, descendre vers la rivière - (1) Avant le pont, tourner à droite - Remonter 300 mètres - Prendre le premier chemin à gauche, qui longe l'Arconce (Par temps très humide, prendre à la fourche, le chemin de droite) - Passer la ferme de Laval - En face de la jolie maison avec une tour, à la croix, tourner à gauche, traverser la rivière par la passerelle. Remonter jusqu'au château de Maqny - Avant d'arriver à la route de Sarry, obliquer à gauche en direction de Boisset - Après le hameau, prendre à gauche le chemin herbeux qui vous ramène au bourg de Saint-Didier-en-Brionnais.

P.S : Dans ce dernier tronçon, deux barrières servant de parc pour embarquer les bestiaux peuvent se trouver fermées ; nous vous demandons de bien vouloir les refermer après votre passage .

(1) : Circuit 7 kilomètres

Arrivé au point 1 du circuit, traverser le pont de l'Arconce et rejoindre le bourg directement.

## CHARTRE INTERCOMMUNALE DU CANTON DE SEMUR EN BRIONNAIS

La Charte Intercommunale de développement et d'aménagement du canton de Semur en Brionnais est arrivée à échéance dans sa phase suivi et animation.

Le programme d'actions initialement prévu "en phase étude" en 1989 après un premier avenant en Mars 1991 et un deuxième en Octobre 1991 a été engagé à 100 % auprès de la Région.

La réalisation de l'ensemble du programme de la Charte Intercommunale a impliqué un travail et une mise en commun de moyens sur un grand nombre de domaines (tourisme, formation, agriculture...) et d'autres compétences et actions jusque là communales sont entrées dans le domaine de l'intercommunalité : signalisation, promotion touristique... telle est l'orientation actuelle du SIVOM.

La Charte a largement mobilisé et s'est concrétisé en un programme d'actions complet et cohérent sur les axes dégagés.

### LE PROGRAMME D'ACTIONS

Priorité est donnée au tourisme. Pour cela, le SIVOM a choisi :

\* De privilégier et développer l'accueil

- Soutien aux projets de gîtes ruraux et chambres d'hôtes, amélioration des chambres d'hôtels
- Création d'un camping
- Création d'un plan d'eau.

\* De soutenir le développement et la promotion touristique

- Mise en place d'un plan de signalisation touristique
- Edition d'une carte touristique intercantonale
- Création d'une cassette vidéo de promotion touristique intercantonale
- Création d'un musée de l'art Roman Brionnais
- Acquisition matériel studio extérieur pour une radio locale (RADIO CACTUS).

\* De dynamiser les éléments constituant l'environnement économique du canton

\* Revitalisation du tissu commercial et artisanal

- Programme de formation (micro-informatique)
- Edition d'un document promotionnel (artisans, commerçants du canton)
- 3 journées d'animation commerciale.
- Création d'un comité de parrainage (4 nouvelles entreprises - 40 nouveaux emplois)

.../...

.../...

\* De renforcer le domaine agricole

- Programme d'animation foncière
- Promouvoir le marché de St Christophe auprès du grand public
- Sensibiliser et encourager à la réalisation de bâtiments agricoles performants
- Réalisation d'une étude et plan de développement afin de sauvegarder et restructurer le vignoble du Brionnais.

Les conditions de mise en oeuvre de la charte ont été liées à l'existence d'un projet global, d'une volonté locale de développement et d'appuis extérieurs. Les effets de cette procédure paraissent variés et nombreux : lieux de rencontres des porteurs de projets, de démocratie, de dynamique locale de mise en place d'outils, de pédagogie enfin pour les élus et les socio-professionnels.

En ce sens, la charte intercommunale se révèle être un excellent outil pour l'avenir en constituant une synthèse des exigences de développement local.

Enfin, elle se présente comme un élément favorable à l'intercommunalité sous deux aspects :

- des intérêts à l'origine contradictoires entre partenaires (objectifs de chaque commune) peuvent devenir communs avec le temps.
- une évolution progressive peut permettre à une charte de se transformer en une formule plus intégrée par exemple une "communauté de communes".

La charte intercommunale du canton de Semur en Brionnais ayant achevé avec succès son premier programme, les élus ont sollicité le Conseil Régional de Bourgogne pour bénéficier d'un programme complémentaire.

Celui-ci devra être à maîtrise d'ouvrage intercommunale, avec au maximum trois actions (en termes de création d'emplois, de maintien ou de création de services). La dotation maximale à reporter entre les actions ne pourra dépasser 500 000 Frs.

Contact :            Monsieur VIVIER            - Maire d'Iguerande  
                         Monsieur F. JAUSSAN - C.D.H.A.R.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

## FOIRE COMMERCIALE ET ARTISANALE ET AGRICOLE

La Foire commerciale - artisanale - agricole aura lieu le samedi 26 et dimanche 27 Juin 1993 à St-Christophe.

En 1992, ce sont environ 45 exposants qui sont venus pour une exposition.

Cette foire est ouverte à tous ceux qui le souhaitent et non plus réservée aux personnes du canton.

## SAUVEGARDE DU VIGNOBLE BRIONNAIS

Dans le cadre de la diversification, l'Action de sauvegarde du Vignoble brionnais a eu pour objet dès l'année 1991, de réaliser une cuvée commune pour un volume de 2500 bouteilles. Cette cuvée réalisée en 1991 était surtout destinée à faire redécouvrir le terrain brionnais. Sa qualité fut reconnue puisqu'il obtint la qualification **VIN DE PAYS DU BRIONNAIS** au cours de la commission de dégustation de l'ONIVINS à Dijon.

Au cours de l'année 1992 la "Coopérative vinicole - Les Coteaux du Brionnais" se créa, son siège social à Mailly, son Président M. Pierre POPELIN de Mailly, la coopérative regroupe une dizaine de producteurs avec une surface engagée de 2 ha 50.

La vinification 1992 fut importante, puisqu'elle représente en volume 140 hectolitres environ. Une faible partie, environ 15 hecto fut mise en bouteilles en décembre et vendue immédiatement. On peut regretter que le faible volume n'a pas pu satisfaire toute la demande.

Il va donc falloir attendre le mois d'avril-mai la prochaine mise en bouteilles. Celle-ci représentera plus de 15000 bouteilles.

Les personnes intéressées pourront prendre contact auprès du président M. POPELIN pour connaître les modalités de commercialisation.

La Cuvée 1992 devrait satisfaire les connaisseurs, sa qualité est excellente.

Aujourd'hui la Coopérative continue sa progression, son équipement en matériel de vinification et de stockage est important.

Nous organiserons des visites sur les lieux dès le printemps 1993.

Un jeune producteur a obtenu des droits de plantation pour une surface de 3 ha, l'outil de travail est en place.

**BON VIN ET BON VENT A LA COOPERATIVE**



**O.P.A.H. DES CANTONS  
DE MARCIGNY ET SEMUR EN BRIONNAIS**

Lancée à l'initiative des élus en 1990 et confiée au C.D.H.A.R, l'O.P.A.H. termine sa première année de suivi et animation.

Déjà un peu plus de **6,2 millions** d'aides ont été allouées aux habitants des cantons de **SEMUR EN BRIONNAIS** et **MARCIGNY**.

**178** propriétaires occupants ont bénéficié d'aides pour la confortabilisation de leur logement.

**46** logements locatifs ont été réhabilités dont **21** logements vacants remis sur le marché locatif.

Au total, secteur propriétaire occupant et locatif confondus, c'est un volume de **13 millions de francs** de travaux qui a été directement induit par l'O.P.A.H.

Au coeur des préoccupations des Brionnais, les enjeux de cette opération sont clairs.

. La récupération des logements vacants notamment dans les centres bourgs avec à la clé la constitution d'un parc locatif de qualité, des loyers revalorisés pouvant ouvrir droit à l'A.P.L. (Aide Personnalisée au Logement).

. L'entretien du patrimoine et l'amélioration du confort des résidences principales.

*Il est encore temps pour vous de faire partie des bénéficiaires de cette O.P.A.H., et ainsi participer à la revalorisation du patrimoine local. Liées à cette opération des aides exceptionnelles sont destinées aux propriétaires occupants, bailleurs, locataires.*

#### VOUS ETES PROPRIETAIRE DE VOTRE LOGEMENT

\* Vous pouvez bénéficier d'une Prime à l'Amélioration de l'Habitat (PAH) pour des travaux de mise aux normes de votre résidence principale (sanitaire, chauffage, toiture, etc...).

Cette Prime varie entre 25 % et 35 % du montant TTC des travaux avec un plafond de travaux de 70 000 Frs.

Si vous êtes retraité, la PAH peut être complétée par une subvention de vos Caisses de Retraite.

#### VOUS ETES PROPRIETAIRE BAILLEUR

\* Vous pouvez bénéficier d'une subvention de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) pour des travaux sur l'immeuble ou les logements sous certaines conditions :

- le(s) logement(s) doit avoir plus de 15 ans

- tous les travaux de mise aux normes minimales d'habitabilité seront pris en compte.

## VOUS ETES LOCATAIRE

En accord avec votre propriétaire, vous pourrez obtenir les mêmes subventions que celles définies dans le cas précédent pour des travaux d'amélioration du logement.

Toutes les aides sont destinées à financer des travaux en projet et non des travaux en cours ou déjà réalisés.

## VOUS ETES AGRICULTEUR

Vous pouvez bénéficier d'une subvention du Conseil Général pour mettre les sanitaires à l'intérieur de votre logement, cette subvention est de 10 000 Frs maximum. Elle est portée à 15 000 Frs pour les jeunes agriculteurs récemment installés.

### UNE EQUIPE D'ANIMATION

L'équipe du C.D.H.A.R. est chargée d'assurer pour le compte des cantons de MARCIGNY et SEMUR EN BRIONNAIS, le suivi et l'animation de l'O.P.A.H.

Cette équipe a pour mission d'informer, de conseiller et d'assister gratuitement les propriétaires et locataires pour le montage administratif, financier et technique de leurs dossiers et demande de subventions.

Cette équipe d'experts mise gratuitement à votre disposition réalisera :

- \* Relevé d'état des lieux
- \* Proposition d'aménagement
- \* Evaluation des coûts des travaux
- \* Bilan financier prévisionnel de l'opération
- \* Montage et dépôt du dossier

Venez les rencontrer directement, dans les permanences habitat :

- MARCIGNY : 1er et 4ème lundi du mois de 10 H à 12 H en Mairie
- ST CHRISTOPHE EN BRIONNAIS : 3ème vendredi du mois de 13 H 30 à 15 H 30 en Mairie
- SEMUR EN BRIONNAIS : 4ème mercredi du mois de 14 H à 15 H 30 en Mairie
- MELAY : 2ème mercredi de 14 H à 15 h 30 en Mairie

ou contacter Monsieur F. JAUSSAN, responsable d'opération au :  
1413 Av. Charles de Gaulle - BP87 71004 MACON  
Tél : 85-39-49-84

*Des visites à domicile, des visites techniques, et études de faisabilité seront effectuées gratuitement sur simple demande.*

Vous construisez :

Vous allez devoir acquitter 3 TAXES

### 1 - TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT (T.L.E.)

Instituée facultativement par les communes.  
Destinée à financer les équipements publics communaux.

Son taux peut varier de 1 à 5 %  
(Renseignez-vous auprès de la Mairie).

### 2 - TAXE DEPARTEMENTALE POUR LE CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT (T.D.C.A.U.E.)

Finance le C.A.U.E. qui est à votre disposition pour vous  
conseiller sur l'aspect de votre construction.

(2, Quai Jules Chagot 71300 - MONTCEAU LES MINES -  
Tél. 85.58.34.12)

Son taux en SAONE & LOIRE est de 0,15 %.

### 3 - TAXE DEPARTEMENTALE POUR LES ESPACES NATURELS ET SENSIBLES (T.D.E.N.S.)

Permet la mise en oeuvre de la politique départementale de  
protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces  
naturels et sensibles.

Son taux en SAONE & LOIRE est 1,50 %.

### QUAND DEVEZ-VOUS PAYER ?

T.L.E. : Payable en deux parts égales.

- 1er versement 18 mois après l'obtention du permis de construire
- 2ème versement 36 mois après l'obtention du permis de construire

T.D.E.N.S. : Payable en deux parts égales.

- 1er versement 18 mois après l'obtention du permis de construire
- 2ème versement 36 mois après l'obtention du permis de construire

T.D.C.A.U.E. : Payable en un seul versement 18 mois après  
l'obtention du permis de construire.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Les Services Municipaux et les Services de  
l'Équipement sont à votre disposition pour vous conseiller,  
vous aider dans vos démarches et répondre à vos questions.

### LE CALCUL DES TAXES

$$\text{TAXE} = \text{SURFACE HORS OEUVRE NETTE (1)} \times \text{VALEUR FORFAITAIRE AU M2 (2)} \times \text{TAUX}$$

#### 1 - Surface hors oeuvre nette (S.H.O.N.)

Totalité de la surface de plancher (calculée à partir du nu  
extérieur des murs de façade) de laquelle sont déduites les  
surfaces suivantes :

- combles non aménageables
- surfaces dont la hauteur est inférieure à 1,80 m
- certains locaux techniques
- garages
- balcons, loggias, surfaces non closes en rez-de-chaussée
- forfait de 5 % (habitation uniquement)

#### 2 - Valeur forfaitaire

Les constructions sont réparties en 9 catégories selon la nature,  
l'affectation, les caractéristiques, le mode de financement.

A chaque catégorie, correspond une valeur réactualisable  
chaque année au 1er Juillet.

### EXEMPLES

- 1 - Vous construisez 100 m2 de S.H.O.N.. Vous bénéficiez  
d'un prêt aidé à l'accession à la propriété.  
Dans votre commune le taux de T.L.E. est fixé à 1 %.

--> T.L.E. :  $100 \times 1.120^* \times 1\% = 1.120 \text{ F}$   
--> T.D.C.A.U.E. :  $100 \times 1.120 \times 0,15\% = 168 \text{ F}$   
--> T.D.E.N.S. :  $100 \times 1.120 \times 1,50\% = 1.680 \text{ F}$

\* Valeur au 1er Juillet 1992 pour la catégorie 4 comprenant  
notamment les locaux d'habitation bénéficiant d'un prêt aidé à  
l'accession à la propriété.

- 2 - Vous construisez 100 m2 de S.H.O.N. pour une résidence  
secondaire dans la même commune

--> T.L.E. :  $100 \times 3.060^* \times 1\% = 3.060 \text{ F}$   
--> T.D.C.A.U.E. :  $100 \times 3.060 \times 0,15\% = 459 \text{ F}$   
--> T.D.E.N.S. :  $100 \times 3.060 \times 1,50\% = 4.590 \text{ F}$

\* Valeur au 1er Juillet 1992 pour la catégorie 8 correspondant  
aux locaux à usage d'habitation secondaire.

# LES TAXES D'URBANISME



La Direction Départementale  
de l'Équipement  
de Saône & Loire vous informe

## DESTRUCTION DES RATS MUSQUES

Des appats seront à la disposition des propriétaires ou locataires de terrains, victimes de ces animaux. La livraison par le Groupement de Défense contre les rats musqués est prévue début mars.







Veillez nous faire savoir en Mairie si vous souhaitez participer à cette opération. Nous vous informerons de la date de livraison.

Il faut utiliser les appats rapidement - jour de livraison ou lendemain.

### RAT MUSQUE et RAGONDIN : deux espèces aquatiques

L'eau est un élément vital pour ces deux rongeurs introduits en France en vue de l'élevage pour leur fourrure. C'est pratiquement leur seul point commun ; ils sont très distincts du point de vue morphologique, biologique et leur différence de sensibilité aux rodenticides anticoagulants nécessite l'organisation de luttes spécifiques.

#### ① ELEMENTS COMPARATIFS

	RAGONDIN	RAT MUSQUE
<b>Origine</b>	Amérique du Sud (Chili)	Amérique du Nord
<b>Description</b>		
<b>Taille</b>	70 à 105 cm dont 30 à 45 cm pour la queue	50 à 65 cm dont 20 à 25 cm pour la queue
<b>Poids</b>	6 à 10 kg	1 à 1,5 kg
<b>Queue</b>	 Cylindrique, écailleuse avec quelques longs poils raides	 Aplatie latéralement selon un plan vertical, noirâtre et écailleuse
<b>Traces</b>		
<b>Pied</b>	Cinq doigts terminés par de longues griffes à chaque pied	Cinq doigts terminés par de longues griffes à chaque pied
<b>Crottes</b>	 3 à 4 cm de long sur 1 cm de large Striées sur la longueur Déposées isolément	 1 à 1,5 cm de long sur 5 mm de large Déposées en petits tas à l'entrée ou à la sortie des coulées
<b>Reproduction</b>	Toute l'année 2 portées de 2 à 9 jeunes Gestation de 130 jours	Entre mars et octobre 2 à 3 portées de 6 à 8 jeunes Gestation de 28 à 30 jours

## IL Y A TRENTE ANS, DISPARAISSAIT L'ECOLE PRIVEE...

Grâce à la collaboration de Mesdames GUILLEMET et MALATIER, nous avons recueilli quelques renseignements concernant l'ancienne école privée.

L'immeuble a été bâti à l'initiative de Monseigneur DECHELETTE pour l'installation d'une école libre. La construction date de la fin du 19ème siècle (1880-1890 environ).

Cette maison a appartenu successivement à Melle Marie Antoinette DECHELETTE qui l'a légué à Victor DECHELETTE puis à Eugène DECHELETTE qui l'a vendue à M. et Mme MAMESSIER après la fermeture de l'école.

Les enseignantes étaient les Soeurs Saint Joseph de Cluny, jusqu'en 1903. Cet établissement recevait quelques pensionnaires (famille des enseignants ou élèves éloignés, principalement de Varennes l'Arconce).

Nous vous indiquons ci-dessous la liste des maitresses :

1903 : Marie DARD, Directrice  
          Joséphine LAROCHE, Aide

1922 : Marie ARQUILLIERE  
          M. Anne GOGNEAUD

1926 : Aurélie THIRY  
          Mélanie POCHAT - MATRICON

1931 : Clémence DUVERNAUX

1950 : Marie RAVAUD

L'école a fermé à Pâques 1962 avec seulement 8 élèves.

Le nombre maximum d'élèves a été de 30.

.../...

PHOTO PRISE EN 1909



De gauche à droite :

En bas : Francine DUMONT - Marguerite BERGER  
Hélène LACROIX - Joséphine FOMMERAND  
Elise BESSON - Marie Louise DUMONT - Marie DUPUIS

Au milieu : Angéline JACQUET' - Joséphine DUSSAUGE  
Antoinette DEGUEURCE - Laurentine BERGER  
Lucie LACROIX - Marguerite DUCROUX

En haut : Catherine FONTAINE - Claudia FONTAINE  
Antoinette CUCHERAT - Jeanne LAMOTTE  
Ernestine RAJAUD - Antoinette DUMOND

INSTITUTRICES : à gauche : Melle DARD - à droite : Melle LAROCHE

COPIE DU REGISTRE D'APPEL DE DECEMBRE 1912

MOIS

d<sup>e</sup> decembre 1912

de classe le jour de la semaine

NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLÈVES	INDICATION DES ABSENCES														PAR CHAQUE JOUR DU MOIS											TOTAL des présences possibles par demi-jours de classes			
	(1)	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25		26	27	28
<b>Cours moyen.</b>																													
L'assotte Jeanne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Fontaine Catherine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ducard Camille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Besson Elise	"	"	"	+	+	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jaquet Angéline	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	+	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Dumout M. Louis	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tommerand Josephine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Berger Marguerite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>Cours élémentaire.</b>																													
Lacroix Hélène	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Dupuis Marie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Dumout Françoise	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ducous Jeanne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Gezi Germaine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ballot Germaine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Cichyrot Antonia	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	+	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Battet Gabrielle	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	+	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"

Jusqu'en 1942, l'école était gérée par la famille DECHELETTE.

En 1942, il y a eu la création d'un comité de l'école libre de Saint Didier en Brionnais.

Le Président était M. Victor DECHELETTE

Le secrétaire était M. Jean MEHU

Le trésorier M. Pierre GUILLEMET

M. CHICOT était administrateur.

Le salaire de l'institutrice pour l'année 1943 s'élevait à 13575.F

.../...

En 1945, la participation des familles était de 50 F par mois et par enfant. Les parents avaient le choix entre le versement en argent ou en nature. Les dons en nature étaient en effet de tradition à l'école. Les familles nécessiteuses ne payaient pas.

Les cotisations des membres adhérents étaient divisées en trois catégories :

- membres adhérents à 50 Francs
- membres honoraires à 100 Francs
- membres bienfaiteurs de 300 à 500 Francs ou plus.

Les anciennes élèves étaient chargées de se présenter dans les diverses maisons de Saint didier pour recueillir les cotisations.

Des séances récréatives étaient également organisées.

En 1946, le salaire de l'institutrice était de 30 000 F par an.

La contribution des familles était seulement en argent et non plus en nature.

En 1951, afin de bénéficier de l'allocation dit "Loi Barangé" le comité est dissous et s'appelle désormais Association d'Education Populaire de l'Ecole Catholique de Filles de la paroisse de Saint Didier en Brionnais.

Le Président est toujours M. Victor DECHELETTE. M. THEVENET est Vice Président; M. MEHU est secrétaire et M. GUILLEMET, trésorier.

Des parents d'élèves font partis du bureau :

Claude Marie DESBOURBES

Louis CORNELOUP

Claude Marie AUFRANC

Jean RAVAUD

Raymond FUZY



Réunion du Conseil d'ad. le 28 Septembre 1952 à 5 heures  
Salle de l'école libre.

Étaient présents: M. V. Dechelette, président - 2 h. et aut. - Meuv. - J. Guillemet  
M. le Curé de S. Sidon et M. A. Ravand étaient présents à la séance.

Depuis Mai 1951, il a été créé en raison des prescriptions légales, une Association des Parents des élèves de l'enseignement libre, qui a été habilitée à recevoir les subventions à l'école (Lui Barraud). Cette association est présidée par M. Desfontaines et remet à notre association pour les emplois indiqués les sommes qu'elle reçoit de l'État.

En fait, cette association nous a remis cette année deux versements de 11.000 qui ont été versés par nous comme traitement à l'institutrice. Il nous reste à recevoir au titre de l'exercice 51-52 un troisième versement de 11.000 qui aura la même destination.

Notre trésorier remplit au nom de l'A.E.P. la feuille attestant que les versements ont été bien effectués.

Crédit des comptes - Il ne nous est pas permis d'arrêter actuellement les comptes de l'exercice 51-52. Soit parce que diverses cotisations ne sont pas encore encaissées, soit parce que la somme de 11.000 (Lui Barraud) n'a pas été versée.

Malgré cela, il apparaît, cependant, que de toute façon, et malgré l'aide bienveillante des habitants de S. Sidon, l'exercice se terminera vraisemblablement avec un déficit d'environ 35.000. Le Président signale, pour l'avenir, au Comité la gravité de cette situation.

Étant conversation s'engage à ce sujet: des efforts seront faits pour arriver à obtenir un équilibre entre les recettes et les dépenses de l'école. Pour cela, on s'adressera, en dehors des dons habituels, à la Fédération de la Population qui a toujours montré l'intérêt qu'elle portait à l'école libre.

Il y aura lieu de bien surveiller les cotisations des membres donateurs. On fera aussi appel au dévouement des anciens élèves pour l'organisation de séances généralement fructueuses.

Nous avons fait (Le trésorier et le Président) une visite à M. le Curé d'Ayé paroisserie Marnaise pour faire appel à la générosité de cette paroisse.

M. le Curé de S. Sidon, soit à S. Sidon, soit à Varennes, fera aussi appel, par les quêtes à ces deux paroisses.

Écolarité - Nous décidons, dès la rentrée de porter les scolarités à 200 francs par élève - nous réserve s'inscription et de payer M. Barraud pour les familles moins favorisées.

Le Comité adresse encore une fois ses remerciements à M. Barraud qui accepte à des conditions plus que modérées et même généreuses de continuer ses fonctions aux mêmes conditions que l'an dernier.

Réparations: Une réparation très importante a dû être entreprise pour la réparation de la toiture de l'école en trois morceaux étalés.

Le travail a été confié à M. Lapray de Poissy, et a été exécuté avant la rentrée. Le tout s'est monté à 317.000 francs qui ont été fournis par un don du propriétaire de l'immeuble.

Malgré cette dépense importante est la démonstration que nous devons à l'avenir solliciter plus encore les amis de l'école libre pour équilibrer notre budget annuel et faire face aux emprunts.

Le Président

## AMICALE DES DONNEURS DE SANG

L'Amicale des Donneurs de Sang remercie tout d'abord M. le Maire et son conseil municipal qui chaque année lui accorde une subvention. Ces subventions qui nous viennent de la majorité des communes du canton nous aident sérieusement à boucler le budget. La participation du centre pour l'organisation des journées de collectes est 15 F par donneur, ce qui est à peine suffisant, mais notre budget reste sain.

Cette année nous organisons dans le canton de Semur 3 journées de collecte de sang :

- le 17 février - le 6 octobre à Semur en Brionnais
  - le 16 juin à St-Christophe en Brionnais
- et 4 journées de collecte de Plasma :
- le 13 avril et le 23 août à Semur en Brionnais.
  - le 5 janvier et le 2 novembre à St-Christophe

Collecte de Sang du canton de Marcigny :

- le 17 mars - le 3 août - le 22 décembre à Marcigny
- le 24 juin et le 19 octobre collecte de Plasma

Pour les collectes de Plasma il faut prendre rendez vous une quinzaine de jours avant la date annoncée pour fixer l'heure à laquelle on pourra s'y rendre. Pour la prochaine collecte, il reste encore une quinzaine de places libres. Vous pouvez téléphoner dès maintenant au 85 25 84 54 pour vous inscrire.

La transfusion sanguine reste une thérapeutique vitale irremplaçable pour beaucoup de malades. Le rôle des établissements de transfusion sanguine est donc d'offrir à ces patients les produits sanguins dont ils ont besoin en quantité et en qualité adaptées. Pour ce faire il faut donc continuellement adapter les prélèvements chez les donneurs aux besoins prévisibles des receveurs.

C'est grâce à l'effort de tous, et en particulier des donneurs et de leurs associations que le nombre de plasmaphèreses a pu être multiplié par cinq en dix ans, mais les besoins de la médecine moderne sont énormes c'est pourquoi je renouvèle l'appel lancé sur le précédent bulletin municipal. Toute personne ayant entre 18 et 65 ans peut se présenter aux collectes de Sang. Elles rencontreront un Docteur qui saura les conseiller.

On peut donner 3 fois par an pour une femme et 5 fois par an pour un homme. Il faut dans tous les cas au moins 60 jours entre deux collectes. Pour les collectes de Plasma (18 à 60 ans).



# adosen

L'EDUCATION AU SERVICE DE LA SANTE

Siège social : 34, place Raoul Dautry 75748 PARIS Cedex 15 - Tél. 45.38.71.93

Documentation diffusée par les  
donneurs de sang de l'ADOLEN,  
des P.T.T. et de la S.N.C.F.

# objectif PLASMA

## 1 Qu'est-ce que le plasma ?

C'est le liquide du sang dans lequel baignent les éléments figurés ou cellules du sang (globules rouges ou hématies, globules blancs ou leucocytes, plaquettes sanguines ou thrombocytes) ; ces cellules sont retirées par centrifugation ou par filtration.

Il est obtenu de deux manières :

- soit à partir d'un don de sang total
- soit à partir d'un don par plasmaphérèse

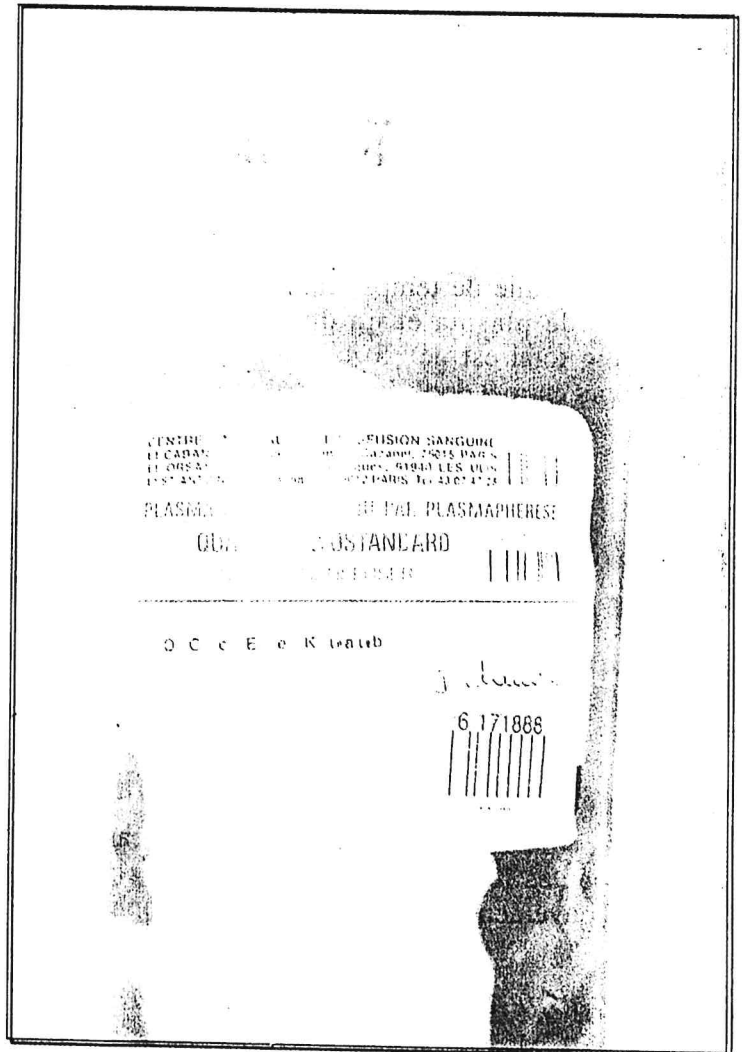
## 2 Que contient le plasma ?

- L'albumine
- Les protéines coagulantes  
(fibrinogène, facteur VIII, facteur IX,...)
- Les immunoglobulines thérapeutiques.

## 3 Quel rôle joue-t-il dans l'organisme ?

Le plasma transporte l'eau et les éléments nutritifs vers les cellules de l'organisme et évacue les déchets vers le foie, les reins, les poumons.

Il contient des facteurs de coagulation qui permettent l'arrêt des hémorragies et des anticorps anti-infectieux acquis naturellement après certaines maladies ou à la suite de vaccinations qui assurent l'immunité.



# Le PLASMA

- Aujourd'hui un PRODUIT SUR pour une demande accrue
- Aujourd'hui une PRIORITÉ car la France enregistre un important déficit

#### 4 *Qu'est-ce que la plasmaphérèse ?*

La plasmaphérèse est une forme particulière de don de sang, consistant à prélever uniquement le plasma.

Des appareils automatisés de haute technicité, garantissant confort et sécurité absolue (matériel à usage unique), collectent le plasma de la manière suivante :



- le sang est prélevé au niveau d'une veine du bras
- la machine, grâce à des filtres spéciaux ou à une centrifugation immédiate, sépare les composants du sang
- le plasma est recueilli dans une poche spéciale
- le reste du sang (essentiellement les globules) est réinjecté au donneur par la même veine
- plusieurs cycles prélèvement-retour sont répétés automatiquement jusqu'à l'obtention du volume de plasma souhaité (maximum : 600 ml)

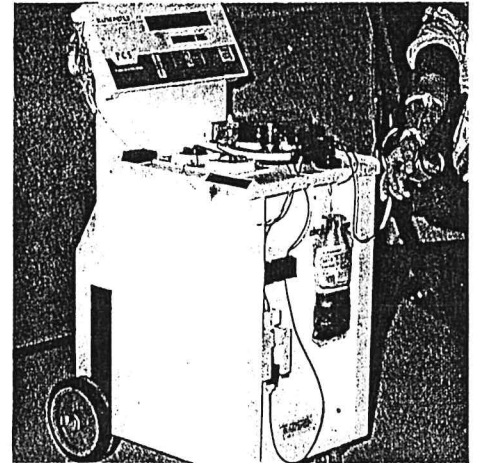
#### 5 *Quelles sont les normes à respecter ?*

Pour donner du plasma par plasmaphérèse, il faut être en bonne santé (tension artérielle normale - examens biologiques satisfaisants), et avoir entre 18 et 60 ans.

Le volume prélevé est limité à 0,6 l par séance, 2 l par mois et 12 l par an.

L'intervalle de temps entre un don de plasma et un don de sang total est de 15 jours (10 jours entre 2 dons de plasma)

NB : Le prélèvement est recommandé aux personnes de groupe sanguin rhésus positif dans la mesure où les donneurs de groupes sanguins rares doivent se réserver pour le don de sang total. Les deux types de dons sont compatibles.



#### 6 *Un premier don peut-il être un don de plasma ? Un jeune qui se présente pour la première fois à une collecte peut-il être prélevé par plasmaphérèse ?*

En théorie, il n'y a pas d'obstacle mais en pratique, il s'agit le plus souvent d'une forme de don appréhendé à la suite d'un don de sang total.

#### 7 *Les femmes peuvent-elles donner aussi souvent que les hommes et autant ?*

La femme est plus sujette à l'anémie (carence en fer qui entre dans la composition de l'hémoglobine des globules rouges) du fait de ses pertes menstruelles. La restitution des globules rouges supprime cet inconvénient et la règle commune s'applique.

#### 8 *Comment donner en plasmaphérèse ?*

- Souvent à l'Etablissement de Transfusion Sanguine, en prenant contact pour fixer un rendez-vous afin d'éviter toute attente pour le donneur et de pouvoir planifier au mieux l'utilisation des machines.
- Parfois dans les collectes mobiles où certains E.T.S. proposent le choix entre le don de sang total et la plasmaphérèse.
- Parfois lors de collectes spécifiques (véhicules aménagés)
- Parfois dans des centres aménagés à distance de l'E.T.S. : centres de plasmaphérèse.

9

### Combien de temps faut-il prévoir ?

La durée est plus importante que pour un don de sang total, en moyenne 40 minutes.

10

### Pourquoi prélever en plasmaphérèse plutôt qu'en sang total ?

L'un n'exclut pas l'autre. Il faut continuer à donner en sang total mais les besoins en plasma sont croissants. La plasmaphérèse augmente la qualité du plasma recueilli et le volume (donc la quantité de dérivés thérapeutiques obtenus, conservés intacts par la congélation).

Pour obtenir 1 litre de plasma :  
4 ou 5 dons de sang total  
ou 2 plasmaphérèses

PLASMA NECESSAIRE	DERIVES THERAPEUTIQUES OBTENUS
4 litres	1 dose de Facteur VIII concentré (600 - 800 UI)
2 à 6 litres	2 à 6 g de fibrinogène
1/2 litre	1 dose de PPSB
1 litre	10 ampoules de 2 cm <sup>3</sup> d'immunoglobulines
1 litre	1 dose d'albumine (20g)

11

### Que devient le plasma prélevé ?

Il peut être conservé dans sa totalité sous forme de plasma frais congelé pour obtenir

- l'albumine
- les produits de coagulation
- les immunoglobulines ou anticorps
- les colles biologiques

12

### Quelle différence fait-on entre Plasma Cryo 1 et Plasma Cryo 2 ?

Les normes de qualité du plasma ont été redéfinies récemment au Journal Officiel :

- Plasma Cryo 1 : • provient de plasmaphérèse uniquement  
• est congelé à - 30° dans l'heure qui suit le don.
- Plasma Cryo 2 : • provient d'un don de sang total  
• est congelé à - 30° dans les 6 heures.

Seules ces deux catégories de plasma permettent une bonne production du facteur VIII.

13

### Quels sont les Centres de fractionnement du plasma ?

Les Centres de fractionnement ont pour mission de préparer les produits stables issus du plasma - voir n° 15 ci-après.



LES CENTRES DE FRACTIONNEMENT EN FRANCE

14

### Dans quels cas utilise-t-on le plasma frais congelé ou le plasma lyophilisé ?

Le plasma frais congelé est utilisé lors d'interventions chirurgicales entraînant des hémorragies importantes (transplantation hépatique, traumatologie, lors de déficit en facteur V...).

- LES GARDES D'ENFANTS adaptées aux besoins des familles. Envisager une formule baby-sitter ? Pourquoi pas mamy-sitter ? Car toutes les familles n'ont pas de grands parents à proximité. Voir aussi LA GARDE PERISCOLAIRE. L'AIDE AUX DEVOIRS à laquelle les parents doivent être associés.

- LES ACTIVITES INTERGENERATIONS qui provoquent l'échange entre les retraités et les plus jeunes. Le savoir acquis, l'expérience vécue sont autant de richesses qu'il est important de transmettre.

- L'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS EN AGRICULTURE : c'est un chapitre difficile qui concerne aussi les artisans et les commerçants des zones rurales.

- LA TELESECURITE : système d'aide au maintien à domicile qui peut être relancé. En SAONE ET LOIRE, les appareils ne sont plus vendus par GROUPAMA mais par VEGA - LE CREUSOT qui fabrique des appareils pour Présence Verte et dispose d'une centrale d'écoute au CREUSOT. Coût : 170.00 F par mois.

- L'INFORMATION : il faut dire ce qui se fait au niveau du PARM, au niveau des communes. Il faut s'informer mutuellement. N'oublions pas la chance d'avoir une radio locale sur notre canton ; et pourquoi pas une petite " gazette " d'information !...

## EN CONCLUSION

Il y aurait beaucoup plus à rapporter sur cette rencontre du 10 juin. Le dynamisme de ceux qui nous ont fait part de leur expérience, l'écoute active et la réflexion de tous les participants (voir liste jointe) invitent à aller de l'avant.

Et vous ? Etes-vous prêt(e) à continuer ? A démarrer ? Et sur quel thème ? (voir page précédente)

Nous reprendrons prochainement contact avec vous. A bientôt.

...le groupe de rédaction  
et les travailleurs sociaux



**PARM INFOS**

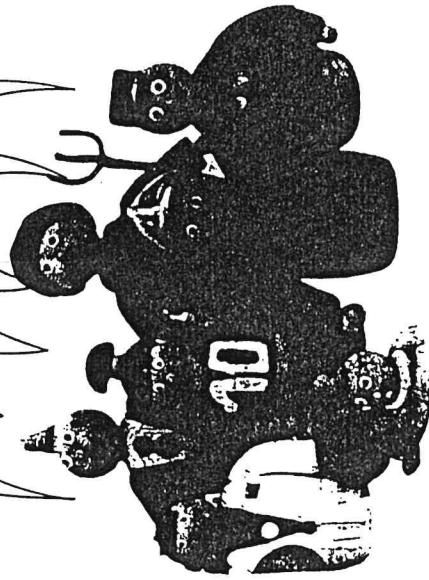
**CANTON  
DE SEMUR EN BRIONNAIS**

- UNE CHARTRE INTERCOMMUNALE

- UN VOLIET SOCIAL : le PARM

(Programme d'Actions pour la Revitalisation du Milieu Rural)

**HISTOIRE  
" D'UN PAYS QUI SE  
PREND EN MAIN "**



une dynamique sociale soutenue techniquement et financièrement par la MSA de SAONE ET LOIRE dans le cadre du PARM

OU EN SOMMES NOUS ?

Le 10 juin 1992, les groupes du PARM se sont retrouvés à SEMUB afin de faire un bilan du travail accompli depuis mai 1990 et de dégager de nouvelles pistes.

C'est tout d'abord Monsieur VIVIER, Conseiller Général, qui, dans son mot d'accueil, resitue le PARM, volet social de la Charte Intercommunale qui s'achève sur le canton et se continue par d'autres actions. En effet, une charte, un PARM impulsent des actions qui se prolongent, se démultiplient, créent de nouvelles dynamiques.

C'est ensuite Monsieur GILBERT, administrateur de la MSA, qui rappelle les idées-forces d'un PARM. Face à la désertification qui menace nos communes, il s'agit de BEGARDER LES CHOSES EN FACE, de TRAVAILLER ENSEMBLE et de PASSER A L'ACTION dans différents domaines complémentaires : réseaux de solidarité, services, cadre de vie, habitat, vie sociale, activités d'appoint.

UNE PREMIERE ETAP

A partir des besoins perçus et du projet établi en mai 1990, des groupes, ENFANCE, FAMILLES, RETRAITES se sont formés et ont travaillé :

- le groupe ENFANCE a mis sur pied les VACANCES A LA CARTE et l'ASSOCIATION ACCUEIL-VACANCES EN BRIONNAIS ;  
- un groupe de RETRAITES a constitué l'ASSOCIATION BRIONNAISE D'ENTRAIDE ;

- d'une réflexion avec les associations locales ADMR est né le projet de RESEAUX D'ECHANGES RECIPROQUES DE SAVOIRS ou service des familles.

La présentation de ces actions (voir feuilles jointes) par des membres des divers groupes a suscité l'écoute et l'intérêt du public. Dans chacune, on reconnaît une démarche spécifique, soutenue par la MSA :

Quelques personnes constatent un besoin, entraînent d'autres personnes à travailler avec elles, découvrent des expériences et construisent une solution qui, avec l'aide des Institutions Locales, rendra un service pouvant s'étendre à l'ensemble du canton.

Les bénéficiaires de l'action mise en place ou du service créé sont invités à être des acteurs (et pas seulement des consommateurs). Il y a prise de conscience progressive d'un plus grand nombre de personnes.

UNE DEUXIEME ETAP

A partir des constats faits lors des rencontres organisées dans les communes et des diverses réunions ayant eu lieu depuis, le listage suivant a été établi :

- les gardes d'enfants ;
- l'extension de l'utilisation des bibliothèques ;
- l'initiation musicale (sud canton) ;
- le développement d'activités intergénérationnelles ;
- la prévention santé ;
- l'accompagnement des mutations en agriculture ;
- la participation à la protection de l'environnement ;
- la reprise de l'action télésécurité ;
- le sondage des besoins en portage de repas ;
- le maintien de la mémoire et de la forme physique ;
- l'accueil des nouveaux arrivants ;
- la diffusion de l'information.

Cette liste est évolutive. Chacun de nous peut la modifier et/ou la compléter...

Les carrefours formés le 10 juin autour de cette liste ont apporté leur réflexion sur certains sujets cités ; ceux-ci pourraient être le point de départ de nouvelles actions. Voici quelques extraits :

## LES VACANCES A LA CARTE



C'est une réalisation du **groupe enfance** dans le domaine de la **vie sociale**. Des activités diverses et recherchées par des parents, membres du groupe, ont été proposées aux enfants de 4 à 16 ans pendant un mois (juillet-août 1991). Elles avaient pour objectif :

- de découvrir le patrimoine du canton, en s'appuyant sur les ressources locales et le bénévolat ;
- de permettre aux enfants qui partent peu de participer à des activités de loisirs ;
- d'offrir des activités à un coût modéré, accessibles à toutes les familles.

Grâce à la collaboration des **Foyers Ruraux**, des **communes**, des **travailleuses familiales**, des **familles** pour organiser et accompagner les activités, ce sont plus de cent enfants qui ont pu bénéficier de cette formule. Fortes de cette expérience, les **vacances à la carte 1992** pour enfants et ados se sont déroulées avec la participation active d'un grand nombre de familles et un éventail d'activités élargi.

## ACCUEIL VACANCES EN BRIONNAIS

Réfléchi également au sein du **groupe Enfance**, elle est née d'un besoin d'assistantes maternelles qui n'avaient pas suffisamment d'enfants à accueillir localement. Elles souhaitaient trouver **une activité d'appoint** basée sur l'accueil d'enfants de la ville pendant les vacances et les week ends.

Quelques familles se sont mobilisées, ont rencontré l'Association Départementale du Tourisme Rural qui pratique la formule **"vacances à la ferme"** avec les agriculteurs et l'Association pour **"l'Accueil Familial d'Enfants en Milieu Rural du Morvan"** dont les ménages accueillants sont agricoles ou non. Ainsi s'est créée l'Association **Accueil Vacances en Brionnais** qui, comme son homologue du Morvan, est ouverte aux ménages ruraux du canton, agricoles ou non, pourvu qu'ils habitent la campagne, disposent d'un espace suffisant autour de la maison : cour, jardin... et possèdent des petits animaux.

Cette initiative a trouvé un écho très favorable chez les élus de la Chartre Intercommunale. Des démarches ont été faites auprès de différents établissements d'enfants, de centres sociaux, de la ville de ROANNE. L'Association a donc commencé d'accueillir des enfants cet été. Mais il faut continuer le travail d'information et de publicité, nécessaire quand l'on veut atteindre un public **"cilent"** éloigné.

Pour tous renseignements, on peut contacter :

Madame S. SIVIGNON  
Présidente de l'Association  
tél. : 85.25.85.55.



## Action n° 3

### ASSOCIATION BRIONNAISE D'ENTRAIDE

Cette action, située dans les domaines des SERVICES et de la VIE SOCIALE, a été réalisée par des retraités de SEMUR. Quelques uns d'entre eux ont constaté que des personnes isolées, souvent âgées, n'avaient pas de moyen de locomotion et avaient, malgré la bonne volonté des voisins, de la difficulté pour faire leurs achats.

Suite à la rencontre de l'Association d'Entraide des Monts du Charollais, qui pratique, entre autres activités, celle du transport bénévole, le groupe de SEMUR a créé l'ASSOCIATION BRIONNAISE D'ENTRAIDE. Elle est ouverte comme son nom l'indique à toute initiative d'entraide et elle a des statuts cantonaux. Ainsi, chaque commune ayant un noyau de personnes intéressées par telle ou telle action peut y adhérer.

L'Association a mis en place l'action "transport", à l'intention de toute personne ayant besoin de se déplacer occasionnellement quel que soit son âge. Elle évite la concurrence avec les services existants. Les transporteurs bénévoles perçoivent un dédommagement versé par la personne transportée.

Constituer une Association d'Entraide a procuré à ses participants un sentiment de satisfaction parceque, au-delà du service rendu, il y a création ou renforcement des relations.

Pour tous renseignements, on peut contacter :

Monsieur BUISSON  
Président de l'Association  
tél. : 85.25.12.74.

## Action n° 4

### TRAVAIL AVEC L'ADMR ET RESEAUX D'ECHANGES

La réflexion menée avec les travailleuses familiales et leurs responsables d'Association a conduit au repérage des besoins des familles aidées qui ont exprimé des demandes :

- pour les enfants, il y avait nécessité d'organiser des activités de loisirs pendant les vacances d'été afin de leur permettre de sortir de chez eux et aux mamans de se détendre un peu. Cela a amené les travailleuses familiales à participer aux "vacances à la carte" en informant les familles, en apportant leur concours pour l'accompagnement d'un camp-roulotte par exemple :

- pour les mères de famille, c'est le besoin de rencontrer d'autres personnes et de sortir des soucis quotidiens. Cela a provoqué une rencontre d'information sur les RESEAUX D'ECHANGES RECIPROQUES DE SAVOIRS.

Qu'est-ce qu'un réseau ?

C'est une action fondée sur un échange réciproque : de savoirs-faire, de connaissances, d'expériences. Le principe est simple : "CHACUN SAIT QUELQUE CHOSE. TOUT CE QUE L'ON SAIT PEUT ETRE TRANSMIS A D'AUTRES. CHACUN PEUT APPRENDRE A TRANSMETTRE".

Les réseaux mettent en relation des personnes qui veulent acquérir des savoirs, avec celles qui proposent de les transmettre. Ils développent LA SOLIDARITE et enrichissent LA VIE SOCIALE.

Quelques personnes ont commencé les échanges. Il s'agit maintenant de s'organiser afin de mettre en rapport offres et demandes, sachant que le système doit fonctionner dans divers lieux avec des personnes suffisamment proches les unes des autres.

E T A T C I V I L R E T R O

1 6 9 2

BAPTEMES : Marie CAYOT - Jeanne RAJAUD - Claude BERGER  
Claude TIXIER - Claude CHASSEPOT - Pierre GONDARD  
Claude DUCERF - Philibert ROUSSET - Jean RAJAUD  
Benoite DUMONTET - Jeanne MIGEAT - Jean Marie BUISSON  
Marguerite BERLAND.

MARIAGE : Guillaume ROUSSET et Louise MARIN

DECES : Guillemette ROUSSET - 80 ans  
François PAPERIN - 6 mois  
Claude BERGER - 1 jour  
Claude JAME - 24 ans  
Benoite BORDET - 2 ans  
André AUGAGNEUR - 30 ans  
Pierre GONDARD - 3 mois  
Claude DUCERF - 3 mois  
Philibert ROUSSET - 5 semaines

1 7 9 2

BAPTEMES : Jeanne Marie PERCHE - Louis DAUSSAUD - François NIGAY  
Marie LAMOTTE - Pierrette CHASSEPOT - Jeanne DESPIERRES  
Pierrette CHANDON - Jeanne COURTAY - Claude Marie GALLAY  
Pierrette et Françoise GONDARD (jumelles) - Philippe PEGON  
Jean Baptiste BAYON - Philippe PEGON - Emiland DUCROUX  
Claudine NEVERRE - Jeanne Marie BUISSON.

MARIAGES : Pierre VERNAY et Marie CHASSEPOT  
Henry DESSERTINES et Claudine PAPILLON  
Jean Louis ROBIN et Anne MONTMESSIN  
Benoit BRELAND et Magdeleine BORDAT  
Pierre GUERIAUD et Catherine BORDE  
Jean Louis MARERE et Jacqueline CHANDON

1 7 9 2

DECES : Etiennette MERLE : 3 ans  
Jean Marie DUMONT : 7 ans  
Benoite BURTIN : 2 ans  
Matthieux DEGUEURCE : 63 ans  
Claude Marie GALLAY : 3 semaines  
Benoit SEGUIN : 15 mois  
Enfant dessertines  
Philiberte MARILLER : 56 ans  
Jacqueline CHAUVET : 3 mois  
Jean MARILLER : 51 ans  
François MARILLER : 5 mois  
Pierrette DUCROUX : 57 ans  
Marie MENOT : 19 ans

1 8 9 2

NAISSANCES: Marie Claudia ROYET  
Jean Marie AUFRANC  
Marie Denise BESSON  
Marie BRAILLON  
Etienne LOMBARD  
Claudine LAPIERRE

MARIAGES : Joseph JACQUET et Annette GAUTHERON  
François BERGER et Eugénie LAMOTTE

DECES : Jean BOUCHOT : 62 ans - Marguerite BERGER : 15 ans  
Marie Alexine MERLE : 8 ans - Marie MEUNIER : 68 ans  
Claude MAMESSIER : 32 ans (décédé au Golfe du Bénin  
canonier d'Artillerie de Marine)

1 9 9 2

NAISSANCES: Hugo Philippe BONNARDOT le 3 septembre  
Hélène Marie FRICAUDET le 23 juin

MARIAGES : Patrice GUILLEMIN et Evelyne WOLOSZANSKI le 3 octobre  
Pascal Bruno RODRIGO et Béatrice Marie DUCROUX LE 11 juillet

DECES : Antoine Louis BERGER LE 1er septembre  
Pierre Maurice CLEMENT le 19 juin  
Marcel Jean PURAVET le 7 décembre

# CENTRE D'INFORMATION CIVIQUE

*Un devoir - un droit*

## S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

A dix-huit ans, on a plein de choses en tête :  
l'amitié, l'amour, le travail, l'avenir.  
On a plein d'idées, d'envies et d'espoirs.

Dix-huit ans c'est aussi l'âge à partir duquel, pour la première fois,  
on a le pouvoir et le devoir de faire entendre sa voix en votant.  
A dix-huit ans, on devient citoyen.

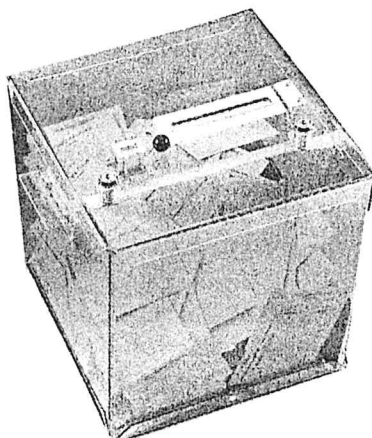
Mais attention, pour voter il faut impérativement être inscrit sur les listes électorales.  
Si vous avez dix-huit ans ou si vous les atteignez avant le 28 février 1994  
inscrivez-vous auprès de votre mairie au plus tard le 31 décembre  
afin de pouvoir voter dès l'an prochain.  
Il suffit de présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

En mars 1993 ont lieu les élections des députés.  
Vous aurez le droit et le devoir de vous exprimer.  
Ne laissez pas les autres décider à votre place.

L'enjeu, c'est notre avenir.

*Pour tout renseignement complémentaire, contacter le*  
**CENTRE D'INFORMATION CIVIQUE**  
*242 Bis boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS*  
**INFOTEL (1) 45 44 41 66 ou sur MINITEL 36.15 CICINFO**

242 bis, boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS - (1) 45 44 14 17 - Télécopieur : 45 48 37 34



RENSEIGNEMENTS UTILES

Heures d'ouverture de la mairie :

Mardi et samedi de 9 H à 12 Heures

Responsable location salle :

Mme Marie Thérèse MAMESSIER - Tél : 85 25 31 85

Gendarmerie de Semur en Brionnais :

Téléphone : 17 ou 85 25 07 14

Pompiers de Marcigny :

Téléphone : 18

S.A.M.U. : Téléphone 15

Monsieur le Curé : Saint Christophe en Brionnais

Téléphone : 85 25 85 15

E.D.F. dépannage :

Téléphone : 85 26 42 23

S.A.U.R. - Hautefond

Téléphone : 85 88 81 02

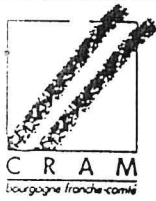
OFFICES RELIGIEUX :

---

Le 1er dimanche du Mois : 9 H 15

Le 3ème dimanche du Mois : 10 H 15

# POINTS D'ACCUEIL RETRAITE - SAONE ET LOIRE - 1993



Adresse postale :  
C.R.A.M.  
21044 DIJON Cedex  
Tél. 80 70 50 50



CICAS



ARRCO

ARRCO - IRCANTEC

7, rue Denon - B.P. 303  
71107 CHALON-SUR-SAONE Cedex  
Tél. 85 48 55 66

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> MERCREDI - 9 h 30 à 11 h 30  
Salle du Baillage - 36, rue Baudinot

CHAROLLES

1<sup>er</sup> MERCREDI - 9 h 30 à 11 h 30  
Salle du Baillage - 36, rue Baudinot

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> MARDI - 9 h 30 à 11 h 45 et 13 h 30 à 15 h 30  
Centre Communal d'Action Sociale - 12, rue de Verdun

CHAUFFAILLES

1<sup>er</sup> MARDI - 9 h 00 à 11 h 30 et 14 h 00 à 17 h 00  
Centre Communal d'Action Sociale - 12, rue de Verdun

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> JEUDI - 9 h 30 à 11 h 45 et 13 h 30 à 15 h 30  
Mairie

LA CLAYETTE

1<sup>er</sup> MERCREDI - 13 h 30 à 15 h 30  
Mairie

LUNDI au VENDREDI - 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 30  
Caisse Primaire - 113, rue de Paris - Tél. 85 38 59 20

MACON

LUNDI au VENDREDI - 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 16 h 00  
23, avenue Edouard-Herriot

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> MARDI - 9 h 30 à 11 h 45 et 13 h 45 à 15 h 00  
Mairie

MARCIGNY

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> MARDI - 9 h 00 à 11 h 00  
Mairie

LUNDI au VENDREDI 8 h 30 à 11 h 45 et 13 h 00 à 16 h 15  
Caisse Primaire 18, bd. de Laitre-de-Tassigny  
Nouvelle adresse courant 1<sup>er</sup> trimestre 93 : 50, rue Rouget-de-Lisle

MONTCEAU-LES-MINES

MARDI et VENDREDI - 8 h 30 à 12 h 00  
Caisse Primaire - 18, bd. de Laitre-de-Tassigny  
Nouvelle adresse courant 1<sup>er</sup> trimestre 93 : 50, rue Rouget-de-Lisle

LUNDI - 9 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 15 h 30  
Caisse Primaire - Place du Champ-de-Foire

PARAY-LE-MONIAL

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> JEUDI - 13 h 30 à 15 h 30  
Caisse Primaire - Place du Champ-de-Foire



Mutualité  
Sociale Agricole

46, rue de Paris - 71023 MACON CEDEX 9 - Tél. 85.39.51.51

Guichets ouverts sans interruption,  
de 8 h 30 à 17 heures, du lundi au vendredi

## CHAROLLES

13, rue Joanny-Furlin  
Tél. 85.24.15.65  
MARDI  
et MERCREDI  
de 8 h 30 à 12 heures  
et de  
13 h 30 à 17 heures



Une retraite financièrement décente pour jouir de la vie familiale

LIEU	HORAIRE	JAN.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
<b>CHAUFFAILLES</b> Bureau M.S.A. 12, rue de Verdun	9 h à 12 h	7	5	5	2	7	4	2	-	3	1	5	3
<b>LA CLAYETTE</b> Mairie Salle n°1	13 h 30 à 16 h 30	7	4	4	1	6	3	1	-	2	7	4	2
<b>MARCIGNY</b> Mairie - Salle du rez-de-chaussée	9 h à 12 h	7	4	4	1	6	3	1	-	2	7	4	2

## COMMENT OBTENIR :

NATURE DES PIECES DEMANDEES	OU S'ADRESSER	PIECES A FOURNIR	COUT OBSERVATIONS
EXTRAIT DE NAISSANCE	à la Mairie du lieu de naissance	indiquer : nom, prénoms, date de naissance (non de jeune fille pour les femmes mariées)	enveloppe timbrée pour l'envoi
EXTRAIT DE MARIAGE OU OU BULLETIN	à la mairie du lieu de mariage	indiquer : nom, prénoms, date du mariage	enveloppe timbrée pour l'envoi
EXTRAIT DE DECES	à la mairie du lieu du décès ou du domicile du défunt	indiquer : nom, prénoms, date du décès	enveloppe timbrée pour l'envoi
FICHE D'ETAT CIVIL INDIVIDUELLE OU FAMILIALE DE NATIONALITE FRANCAISE	administrations, mairie, établissements publics	livret de famille ou extrait de naissance et carte d'identité si la nationalité est à préciser	gratuit
CERTIFICAT DE NATIONALITE FRANCAISE	greffe du Tribunal de Grande Instance du domicile	livret de famille ou pièce attestant la nationalité française	gratuit
CASIER JUDICIAIRE	Casier judiciaire nationale <b>44079 NANTES</b> Cedex	indiquer : nom, prénoms, date et lieu de naissance, filiation joindre 1 fiche individuelle d'état-civil	enveloppe timbrée pour l'envoi
CARTE NATIONALE	à la mairie ou au commissariat pour les grandes villes	livret de famille, carte à renouveler, 2 photos d'identité récentes date et lieu de naissance des parents . Autorisation parentale pour les mineurs. Pour la lère demande ou changement d'état civil 2 pièces justificatives domicile	timbre fiscal à <b>150,00</b> FRS valable 10 ans
PASSEPORT	à la mairie ou au commissariat pour les grandes villes	livret de famille, carte d'identité ou pièces à renouveler, 2 photos d'identité récentes (1).	timbre fiscal à 350.00 FRS valable 5 ans .
AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE	à la mairie du domicile ou au commissariat	livret de famille, carte d'identité de l'enfant	gratuit . (pour les personnes divorcées : fournir le jugement du T.G.I. confiant la garde des enfants ou à défaut copie de l'ordonnance de non conciliation)
DUPLICATA DU LIVRET DE FAMILLE	à la mairie du lieu de mariage		gratuit
CARTE D'ELECTEUR	à la mairie du domicile (inscription toute l'année)	livret de famille ou extrait d'acte de naissance ou carte d'identité	gratuit : inscription à partir de 18 ans
COPIE CONFORME	à la mairie du domicile	original et copie	gratuit
LEGALISATION DE SIGNATURE	à la mairie du domicile	signature à apposer à la mairie devant le Maire ou les employés	gratuit
CERTIFICAT DE VIE	à la mairie du domicile	livret de famille	gratuit ; peut être remplacé par une fiche d'état-civil

(1) justificatif du domicile

ST-DIDIER en-BRIONNAIS (S.-et-L.) — Place de l'Eglise

